

La Russie et la Suisse : deux géants de la technologie, mais des stratégies de propriété intellectuelle très différentes.

La Russie tout comme la Suisse regorgent de bonnes universités et d'excellents chercheurs. La Russie est la première puissance spatiale, construit des superordinateurs et excelle en mathématique et en physique. Bien que petite, la Suisse est également un des géants de l'innovation ; elle figure ainsi systématiquement en tête des classements des pays les plus innovants¹ et compte plus de prix Nobel par habitant que n'importe quel autre Etat.

Malgré cette importance accordée à la recherche, l'économie des deux pays est cependant très différente. Le marché intérieur de la Suisse est minuscule et son économie est donc largement tournée vers l'exportation. A l'opposé, les entreprises russes tendent plus souvent à se focaliser sur l'immense marché intérieur de la Russie.

Ces différences se reflètent aussi très nettement dans les stratégies de propriété intellectuelle. Chaque année, les russes déposent 0,19 brevets pour 1000 habitants, contre 3,4 pour les suisses, largement plus exposés à la concurrence internationale. En outre, la plupart des entreprises et des universités russes se contentent de protéger leurs inventions en Russie, et recourent rarement aux systèmes de protections internationaux pour étendre cette protection à l'étranger. Les produits et services développés en Russie se retrouvent donc insuffisamment protégés et trop souvent copiés. Plus grave encore, les entreprises et universités russes sont écartées lors de transferts de technologie, en sorte que des grandes inventions russes restent parfois sous-employées.

Par comparaison, les entreprises suisses doivent penser international dès la conception d'un nouveau produit, et déposent ainsi plus de brevets en Europe que dans leur propre pays ; la Suisse est un des pays fondateurs de la Convention sur la Brevet Européen, elle abrite le siège de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle à Genève, et compte plus de conseils en brevet par habitant que n'importe quel autre pays. Le niveau d'expertise en matière d'IP est donc exceptionnel. Par ailleurs, le cadre juridique et légal offre à la fois une grande souplesse lors de la prosecution, et une grande efficacité en cas de litigation

Cette ouverture internationale et ce niveau d'expertise se retrouve chez P&TS, un des principaux cabinets de conseil en brevet de Suisse. Basés à Neuchâtel, le canton qui compte le plus de brevets par habitant de la Suisse, nous regroupons des spécialistes en propriété intellectuelle venus du monde entier afin d'aider des sociétés innovantes à réussir leur internationalisation et à protéger leurs inventions sur les marchés internationaux. Nous conseillons ainsi les plus grandes marques suisses dans le domaine de l'électronique, de la mécanique, de l'informatique, du luxe ou de la chimie, et protégeons régulièrement leurs produits et services dans plus de 65 pays. Nous les assistons aussi chaque jour dans la négociation de contrats de transfert de technologie ou le montage de projets de recherche internationaux.

¹ WEF's 2013-2014 "Global Competitiveness Report": Ranking. Swiss #1

Global Innovation Index 2013 (by WIPO, etc.) Swiss #1

IMD's World Competitiveness Yearbook 2013: Ranking about "Total Expenditure (in USD) of R&D per Capita". Swiss #1

Nous proposons plusieurs possibilités aux entreprises russes qui souhaitent bénéficier de cette expertise afin de réussir l'internationalisation de leurs activités et de protéger leurs inventions en Europe :

1- Brevet européen

Après le dépôt initial d'une demande de brevet national ou PCT en Russie, les entreprises et universités russes peuvent nous solliciter pour le dépôt d'un brevet en Europe. Le brevet européen couvre actuellement 36 Etats, y compris tous les Etats de l'Union Européenne, la Suisse, la Turquie, etc. Il s'agit souvent de la solution la plus simple et la plus économique pour protéger une invention sur l'ensemble de l'Europe hors Russie et Ukraine.

P&TS regroupe 8 mandataires européens et agit tous les jours devant cette organisation.

Nous pourrions aussi obtenir des brevets européens unitaires si l'accord en cours de ratification est adopté.

2- Brevets nationaux

Lorsque le brevet européen est trop onéreux ou trop difficile à obtenir pour des inventions simples, le meilleur choix est souvent de déposer des brevets nationaux qui offrent l'avantage d'un prix réduit et d'une plus grande souplesse. Il est par exemple possible de déposer simultanément un brevet en Suisse, en Allemagne, en France et au Royaume-Uni pour le coût d'un brevet européen moyen. L'avantage de la voie nationale est d'obtenir des brevets beaucoup plus difficiles à attaquer, et de permettre la protection d'inventions qui seraient exclues du système de brevet européen.

P&TS dispose en interne de conseils en brevets ayant accumulé une expérience professionnelle dans chacun de ces pays et peut donc établir des stratégies de protection sophistiquées pour négocier avec des partenaires.

P&TS a en outre bâti un réseau exceptionnel de correspondants dans 65 pays afin d'assister les PME, startups et grandes entités à protéger leurs inventions sur les 5 continents. Nous assistons ainsi certaines des entreprises les plus dynamiques et les plus prospères au monde dans leur stratégie de propriété intellectuelle afin de protéger leurs innovations au niveau global et de conclure des accords de transfert de technologie.